

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Huitième session
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2020

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

Le présent projet d'ordre du jour annoté, assorti d'une proposition de programme de travail, est établi pour aider l'ensemble des participants, ainsi qu'il a été demandé par les États membres.

Compte tenu des dernières consultations avec les coordonnateurs régionaux concernant les modalités d'organisation des réunions officielles de l'OMPI prévues en octobre et novembre 2020, le Secrétariat a établi le présent projet d'ordre du jour annoté, assorti d'une proposition de programme de travail provisoire, pour la huitième session du Comité des normes de l'OMPI (ci-après dénommé "CWS" ou "comité").

Conformément à ces modalités d'organisation, le comité se réunira pendant deux heures et demie chaque jour durant la session, à savoir du 30 novembre au 2 décembre et le 4 décembre 2020, de 12 h à 14 h 30, heure de Genève (heure d'Europe centrale).

Le programme de travail est proposé à titre purement indicatif. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président peut proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour. Par exemple, si le comité ne conclut pas les discussions sur un point avant la fin de la journée, les discussions sur ce point se poursuivront au début de la journée suivante.

Lundi 30 novembre 2020
De 12 h 00 à 14 h 30

1. Ouverture de la huitième session

Brève description : Le Directeur général de l'OMPI ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue.

2. Élection d'un président et de deux vice-présidents

Brève description : À sa septième session en 2019, le CWS a élu à l'unanimité M. Jean-Charles Daoust (Canada) président et M. Sergey Biryukov (Fédération de Russie) vice-président. Selon une pratique de longue date du comité, le président et les vice-présidents élus président deux réunions annuelles consécutives, en l'occurrence, les septième et huitième sessions du CWS. En outre, pour la fonction de deuxième vice-président de la huitième session du CWS, le Secrétariat a reçu la candidature de M. Siyoung Park, conseiller à la Mission permanente de la République de Corée à Genève.

Action préconisée : le CWS sera invité à élire le deuxième vice-président, pour la huitième session du comité.

3. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.

Brève description : Le projet d'ordre du jour prévoit un ordre du jour abrégé en raison des modalités et de la durée de la session. Il a été établi à l'issue de consultations avec les États membres.

4. Propositions relatives à des normes de l'OMPI nouvelles ou révisées

- a) Proposition concernant une nouvelle norme relative aux interfaces de programmation d'applications Web
Voir le document CWS/8/2.

Brève description : La nouvelle norme proposée, établie par l'Équipe d'experts chargée des API dirigée par le Canada et le Royaume-Uni, vise à formuler des recommandations sur la création d'API (interfaces de programmation d'applications) afin de faciliter le traitement et l'échange harmonisés de données de propriété intellectuelle sur le Web. Ce document présente également les activités et le programme de travail de l'équipe d'experts.

Action préconisée (paragraphe 21 du document CWS/8/2, reproduit ci-après) :

"21. Le CWS est invité

- a) à prendre note des dispositions du présent document et de ses annexes,*
- b) à examiner et approuver le nom de la proposition de norme suivante : "Norme ST.90 de l'OMPI – Recommandation relative au traitement et à la communication de données de propriété intellectuelle au moyen d'API (interfaces de programmation d'applications) Web",*
- c) à examiner et adopter la nouvelle norme ST.90 de l'OMPI telle que figurant dans l'annexe au présent document,*
- d) à examiner et approuver la révision de la description de la tâche n° 56 telle que figurant au paragraphe 20 ci-dessus et*

- e) *à examiner et approuver la proposition présentée par l'Équipe d'experts chargée des API au Secrétariat en vue de créer un catalogue unique publié sur le site Web de l'OMPI, et de rendre compte de l'état d'avancement de ce projet à sa prochaine session, conformément au paragraphe 17 ci-dessus.*
- b) Proposition concernant une nouvelle norme relative aux marques multimédias
Voir le document CWS/8/3.

Brève description : La norme proposée contient des recommandations concernant la gestion électronique des marques de mouvement et multimédias. Elle contient des recommandations concernant le dépôt de demandes de protection de marques de mouvement et de marques multimédias par voie électronique ou sur papier, le traitement électronique de ces demandes et leur publication. La norme facilitera le traitement de données et l'échange d'informations relatives aux marques de mouvement ou multimédias entre les offices de propriété industrielle.

Action préconisée (paragraphe 12 du document CWS/8/3, reproduit ci-après) :

"12. Le CWS est invité

- a) *à examiner et à approuver le nom proposé pour la nouvelle norme ST.69 de l'OMPI : "Recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement et des marques multimédias",*
 - b) *à examiner et à adopter la proposition concernant la nouvelle norme ST.69 de l'OMPI qui figure à l'annexe du présent document et*
 - c) *à déterminer si la tâche n° 49 devrait être abandonnée."*
- c) Proposition de nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des marques
Voir le document CWS/8/4.

Brève description : La norme proposée contient des recommandations concernant l'échange de données sur la situation juridique des marques, suivant le modèle de la norme ST.27 de l'OMPI concernant les données sur la situation juridique des brevets et de la norme ST.87 concernant les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels. La nouvelle norme de l'OMPI devrait faciliter l'accès des utilisateurs de l'information en matière de propriété industrielle, des offices, des fournisseurs de données, du grand public et des autres parties intéressées aux données sur les marques. La norme proposée vise aussi à améliorer la diffusion, la fiabilité et la comparabilité des données relatives à la situation juridique des marques dans les systèmes d'enregistrement au niveau mondial, dont le système de Madrid.

Action préconisée (paragraphe 13 du document CWS/8/4, reproduit ci-après) :

"13. Le CWS est invité

- a) *à examiner et à approuver le nom proposé pour la norme ST.61 de l'OMPI : "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des marques", reproduite à l'annexe du présent document et*
- b) *à examiner et à adopter la nouvelle norme ST.61 de l'OMPI proposée, reproduite à l'annexe du présent document."*

- d) Proposition concernant une nouvelle norme relative aux représentations des dessins et modèles
Voir le document CWS/8/5.

Brève description : La proposition de nouvelle norme contient des recommandations sur la manière de créer, stocker, afficher, gérer, publier et échanger des représentations sous forme électronique de dessins et modèles industriels. Ces recommandations visent à encourager les déposants qui soumettent une demande concernant le même dessin ou modèle auprès de plusieurs offices de propriété intellectuelle à réutiliser au maximum les mêmes représentations.

Action préconisée (paragraphe 12 du document CWS/8/5, reproduit ci-après) :

“12. Le CWS est invité

- a) à examiner et approuver le nom de la proposition de nouvelle norme suivante : “Norme ST.88 de l’OMPI – Recommandations concernant les représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels” et*
- b) à examiner et adopter la nouvelle norme ST.88 de l’OMPI telle que figurant dans l’annexe au présent document.”*

Mardi 1^{er} décembre 2020
De 12 h 00 à 14 h 30

- e) Proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l'OMPI (tâche n° 44)
Voir le document CWS/8/6.

Brève description : Ce document contient la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI, présentée par l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences dirigée par l'Office européen des brevets (OEB), fournit les mises à jour nécessaires pour assurer une transition sans heurt de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI à la date de mise en œuvre effective, à savoir le 1^{er} janvier 2022, aux niveaux national, régional et international. À cet égard, le Groupe de travail du PCT est récemment convenu des modifications à apporter au règlement d'exécution du PCT en supposant que la proposition soit approuvée par le CWS à la présente session.

Action préconisée (paragraphe 24 du document CWS/8/6, reproduit ci-après) :

“24. Le CWS est invité

- a) à prendre note des dispositions du présent document et du plan de travail de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences,*
- b) à examiner et approuver la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI telle que présentée aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus et figurant en annexe du présent document,*
- c) à prendre note du fait que le Bureau international entend organiser des formations en ligne concernant à la fois la norme ST.26 de l'OMPI et le logiciel “WIPO Sequence”, et à inviter les offices de propriété intellectuelle à communiquer au Bureau international leurs besoins en matière de formation, comme indiqué au paragraphe 22, et*
- d) à encourager les offices de propriété intellectuelle à communiquer leur plan de passage de la norme ST.25 à la norme ST.26, comme indiqué au paragraphe 23 ci-dessus.”*

- f) Proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI
Voir le document CWS/8/7.

Brève description : Ce document contient les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'annexe II de la norme ST.27 de l'OMPI (champs de données supplémentaires) afin d'aligner la norme ST.27 de l'OMPI sur les nouveaux éléments du schéma XML pour les données sur la situation juridique des brevets ajoutés à la nouvelle version 4.0 de la norme ST.96 de l'OMPI (format XML pour l'ensemble de la propriété intellectuelle).

Action préconisée (paragraphe 9 du document CWS/8/7, reproduit ci-après) :

“9. Le CWS est invité à :

- a) à prendre note du contenu du présent document, et*
- b) à examiner et à approuver la proposition de révision de la “Norme ST.27 de l'OMPI : Échange de données sur la situation juridique des brevets”, expliquée aux paragraphes 3 et 5 et reproduite dans l'annexe du présent document.”*

- g) Proposition relative à la révision de la norme ST.37 de l'OMPI (tâche n° 51)
Voir le document CWS/8/8.

Brève description : Ce document contient la proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI, présentée par l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité dirigée par l'OEB, et traite des mises à jour requises après la mise à jour de la norme ST.96 de l'OMPI. L'Équipe d'experts a également été informée de la décision de l'Équipe d'experts chargée de la documentation minimale du PCT d'utiliser la norme ST.37 de l'OMPI pour la saisie des données relatives à la publication des demandes de brevet.

Action préconisée (paragraphe 16 du document CWS/8/8, reproduit ci-après) :

"16. Le CWS est invité à :

- a) prendre note du contenu du présent document,*
- b) examiner et approuver la proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI pour passer à la version 2,1, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12,*
- c) prier le Secrétariat d'élaborer et de publier la norme ST.37 révisée conformément à la décision du CWS, comme indiqué au paragraphe 13,*
- d) prier l'Équipe d'experts chargée du fichier d'autorité de présenter à la prochaine session du CWS une proposition de révision de la norme ST.37 tenant compte de la proposition présentée par l'Équipe d'experts chargée de la documentation minimale du PCT, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9, et*
- e) examiner et approuver la date du 1^{er} mars aux fins de la fourniture des mises à jour annuelles des fichiers d'autorité et à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire en février 2021, comme indiqué au paragraphe 15."*

5. Autres propositions

- a) Publication des résultats du questionnaire sur les systèmes de numérotation des offices de propriété intellectuelle
Voir le document CWS/8/9.

Brève description : Ce document contient les résultats de l'enquête sur les systèmes de numérotation utilisés par les offices de propriété industrielle en ce qui concerne les documents publiés et les titres enregistrés, qui rendent compte des pratiques de 50 offices.

Action préconisée (paragraphe 8 du document CWS/8/9, reproduit ci-après) :

"8. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe, et*
- b) à approuver la publication des résultats de l'enquête sur les systèmes de numérotation des offices de propriété industrielle ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7."*

- b) Publication des résultats de la première partie du questionnaire sur l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public
Voir le document CWS/8/10.

Brève description : Ce document résume les résultats du questionnaire sur les pratiques des offices de propriété industrielle sur le contenu, les fonctions et les plans futurs concernant l'information en matière de brevets accessible au public, auquel ont répondu 60 offices au début de l'année 2020.

Action préconisée (paragraphe 7 du document CWS/8/10, reproduit ci-après) :

"7. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et*
- b) à prier le Bureau international de publier les résultats de l'enquête avec les réponses sur le site Web de l'OMPI, comme indiqué au paragraphe 2."*

Mercredi 2 décembre 2020
De 12 h 00 à 14 h 30

- c) Publication des résultats de l'enquête sur l'utilisation de modèles en 3D et d'images en 3D dans les données et la documentation en matière de propriété intellectuelle
Voir le document CWS/8/11.

Brève description : Ce document résume les résultats de l'enquête sur l'utilisation de modèles en 3D et d'images en 3D dans les données et la documentation en matière de propriété intellectuelle par les offices de propriété industrielle, qui sont utilisés pour éclairer les discussions de l'Équipe d'experts 3D en vue de l'élaboration d'une nouvelle norme sur les objets numériques en 3 D.

Action préconisée (paragraphe 12 du document CWS/8/11, reproduit ci-après) :

"12. Le CWS est invité

- a) à prendre note des dispositions du présent document et*
- b) à demander au Bureau international de publier les résultats de l'enquête sur le site Web de l'OMPI."*

6. Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS
Voir le document CWS/8/12.

Brève description : Ce document, établi par le Secrétariat, contient des informations actualisées sur le programme de travail et la liste des tâches du CWS convenus à la septième session du comité en 2019. Il convient de noter que les informations relatives à certaines tâches qui figurent dans l'annexe devront éventuellement être révisées et actualisées en fonction des accords susceptibles d'être conclus par le CWS à la présente session.

Action préconisée (paragraphe 3 du document CWS/8/12, reproduit ci-après) :

"3. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et*
- b) à examiner la liste des tâches figurant dans l'annexe du présent document et à approuver la demande adressée au Secrétariat de tenir compte des accords conclus à cette session dans le programme de travail du CWS et dans la présentation générale du programme de travail du CWS décrite au paragraphe 2."*

7. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts

- a) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58)
Voir le document CWS/8/13.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 58, établi par l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 12 du document CWS/8/13, reproduit ci-après) :

“3. Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document et à formuler des observations sur le tableau actualisé des 40 recommandations figurant à l’annexe du présent document.”

- b) Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP (tâches n^{os} 41, 53 et 64)
Voir le document CWS/8/14.

Brève description : Ce document donne au CWS des informations sur les tâches menées depuis la dernière session de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, y compris la nouvelle version 4.0 qui contient de nouveaux éléments de données pour les indications géographiques et les œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur. En sa qualité de responsable de l’équipe d’experts, le Bureau international prévoit de mettre en place une base de données centrale pour le partage des schémas de mise en œuvre des offices ainsi qu’une plateforme permettant aux développeurs de partager des données d’expérience.

Action préconisée (paragraphe 33 du document CWS/8/14, reproduit ci-après) :

“33. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document,*
- b) à prendre note de la publication des versions 3.2 et 4.0 de la norme ST.96, comme indiqué aux paragraphes 6 à 16 ci-dessus,*
- c) à prendre note de l’inclusion des schémas destinés aux indications géographiques et au droit d’auteur dans la version 4.0,*
- d) à examiner et approuver la demande de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP visant à supprimer la tâche n° 53 du programme de travail du CWS, comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus,*
- e) à prendre note de l’état d’avancement de la tâche n° 64 et des retards dans la fourniture du schéma JSON ainsi que de l’intention de présenter un projet de recommandations sur le schéma JSON pour les données de propriété intellectuelle pour examen à la neuvième session du CWS, comme indiqué aux paragraphes 22 à 24 ci-dessus,*
- f) à prendre note de la nouvelle date de suppression du support du format historique de communication au titre du système de La Haye, comme indiqué au paragraphe 27 ci-dessus,*
- g) à prendre note de l’avancement du développement de la base de données centrale sur la norme ST.96 et de l’intention du Bureau international décrits au paragraphe 28,*
- h) à prendre note du fait que l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP présentera une proposition en vue de créer une instance appropriée pour le public extérieur à la neuvième session du CWS, comme indiqué au paragraphe 29 ci-dessus, et*
- i) à prendre note du programme de travail de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, comme indiqué aux paragraphes 30 à 33 ci-dessus.”*

- c) Rapport de l’Équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs (tâche n° 59)
Voir le document CWS/8/15.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l’état d’avancement de la tâche n° 59, établi par l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs dirigée par l’Australie et la Fédération de Russie, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée : le CWS sera invité à prendre note des activités et du programme de travail de l'équipe d'experts indiqués dans le document.

- d) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)
Voir le document CWS/8/16.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 55, établi par l'équipe d'experts dirigée par la République de Corée et le Bureau international, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 5 du document CWS/8/16, reproduit ci-après) :

"5. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et
b) à demander à l'équipe d'experts d'élaborer une proposition de recommandations sur la qualité des données relatives aux déposants visant à faciliter la normalisation des noms lors de la prochaine session du CWS, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus."*

Vendredi 4 décembre 2020
De 12 h 00 à 14 h 30

- e) Rapport de l'équipe d'experts 3D (tâche n° 61)
Voir le document CWS/8/17.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 61, établi par l'Équipe d'experts 3D dirigée par la Fédération de Russie, depuis la septième session du CWS, y compris un avant-projet de norme concernant l'utilisation de modèles et d'images numériques 3D pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels. L'équipe d'experts espère présenter un projet révisé en 2021 pour examen par le CWS.

Action préconisée (paragraphe 14 du document CWS/8/17, reproduit ci-après) :

"14. Le CWS est invité

- a) à prendre note des dispositions du présent document,*
- b) prendre note du programme de travail de l'équipe spéciale pour la période 2020-2021 détaillé au paragraphe 9 ci-dessus et*
- c) à examiner et approuver la proposition de modification de la tâche n° 61 présentée au paragraphe 13 ci-dessus."*

- f) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâche n° 62)
Voir le document CWS/8/18.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 62, établi par l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique dirigée par les États-Unis d'Amérique, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 11 du document CWS/8/18, reproduit ci-après) :

"11. Le CWS est invité

- a) à prendre note des dispositions du présent document, et notamment de la définition de la publication électronique,*
- b) à prendre note des progrès accomplis jusqu'à présent par l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique et à encourager les offices à participer activement à ses débats et*
- c) à approuver la proposition de modification de la tâche n° 62 telle que décrite au paragraphe 10 ci-dessus."*

- g) Rapport de l'Équipe d'experts sur la situation juridique (tâche n° 47)
Voir le document CWS/8/19.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 47, établi par l'équipe d'experts dirigée par le Bureau international, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 7 du document CWS/8/19, reproduit ci-après) :

"7. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document,*
- b) à prier l'équipe d'experts de présenter une proposition relative à l'utilisation des caractères réservés figurant dans la norme ST.27 à la prochaine session du CWS et*
- c) à approuver la révision de la tâche n° 47 décrite au paragraphe 6."*

- h) Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques (tâche n° 60)
Voir le document CWS/8/20.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 60, établi par l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques, depuis la septième session du CWS.

Action préconisée (paragraphe 6 du document CWS/8/20, reproduit ci-après) :

"6. Le CWS est invité

- a) à prendre note du contenu du présent document et*
- b) à prier l'équipe d'experts de formuler, à la prochaine session du CWS, une recommandation concernant la question de savoir s'il convient de conserver en l'état ou de diviser le code INID 551 pour les marques collectives, les marques de certification et les marques de garantie dans la norme ST.60 de l'OMPI."*

- i) Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (PAPI) (tâche n° 52)
Voir le document CWS/8/21.

Brève description : Ce document contient un rapport sur l'état d'avancement de la tâche n° 52, établi par l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (PAPI), depuis la septième session du CWS, et une proposition révisée de questionnaire relatif à la deuxième partie de l'enquête sur l'accès public à l'information en matière de brevets.

Action préconisée (paragraphe 5 du document CWS/8/21, reproduit ci-après) :

"5. Le CWS est invité :

- a) à prendre note du contenu du présent document et*
- b) à approuver le questionnaire relatif à la deuxième partie de l'enquête, tel qu'il figure à l'annexe et*
- c) à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices à participer à l'enquête."*

8. Autres rapports et exposés à titre informatif

- a) Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS. Voir le document CWS/8/22.

Brève description : Ce rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du CWS et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2019 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété industrielle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle.

Action préconisée (paragraphe 13 du document CWS/8/22, reproduit ci-après) :

“13. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2019 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2020, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).”

b) Rapport sur les rapports techniques annuels

Brève description : À des fins d’information, le Bureau international présentera un exposé sur le résumé des rapports techniques annuels communiqués par les offices, qui rendent compte de leurs activités en 2019.

c) Mise à jour de l’outil WIPO Sequence

Brève description : À des fins d’information, le Bureau international présentera un exposé sur l’état d’avancement du développement de l’outil logiciel WIPO Sequence, qui sera utilisé par les déposants et les offices du monde entier. On trouvera de plus amples informations sur le site Web de l’OMPI à l’adresse <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.

d) Mise à jour du portail d’accès aux fichiers d’autorité

Brève description : À des fins d’information, le Bureau international présentera un exposé sur l’état actuel du portail d’accès aux fichiers d’autorité, disponible sur le site Web de l’OMPI à l’adresse https://www.wipo.int/standards/fr/authority_file.html.

9. Résumé présenté par le président

10. Clôture de la session

[Fin du document]